



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-164
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 juin 2024

L'an **Deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de juin** à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : **29** ayant pris part à la Délibération : **16**

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE, Patricia NOSAL, Nathalie GARCIA et Messieurs Denis GALLICE, Robert BARNAKIAN qui étaient excusés et avaient donné procuration et Mesdames Laurence TRIGNAN, Michèle CHIARADIA, Déborah MICHEL et Messieurs Daniel LIVON, Jean-Claude AUSTRY, Arnaud MONTAGNAC, Jean-Christophe TRAPY, Jean-François MARZA, absents.

PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE CARRY-LE-ROUET POUR LE PROGRAMME ACTEE – FONDS CHENE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le projet de convention de reversement relative à la mise en œuvre de la convention de partenariat avec la FNCCR rentre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Carry-le-Rouet ci-annexé,

Vu le projet de convention relative à l'accompagnement par l'économe de flux avec l'Agence Locale l'Énergie et du Climat ci-annexé,

Le programme ACTEE a pour objectif principal d'accompagner les collectivités locales dans leurs efforts de transition énergétique. Il propose des outils et des actions concrètes pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Certaines communes ont été lauréats, aux côtés de la Métropole, de l'ALEC Métropole marseillaise, et du CPIE du Pays d'Aix, des appels à projets ACTEE Séquoia et Merisier dont la mise en œuvre s'achève bientôt.

Aujourd'hui, la FNCCR lance le fonds Chêne dans le cadre d'ACTEE+ pour poursuivre la dynamique en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics.

L'objectif du fonds Chêne est d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics en finançant des postes d'économies de flux, des outils de suivi et de mesure, des audits thermiques, des études de faisabilité, des prestations de maîtrise d'œuvre et autres prestations d'ingénierie.

La Métropole propose à toutes les communes volontaires pour bénéficier de ces aides de constituer à nouveau un groupement, dont elle sera pilote, pour une candidature collective au fonds Chêne Saison 2 pour la période 2024-2026. Le dossier de candidature devait être déposé le 1^{er} décembre 2023.

Pour cela, la commune a dû identifier les bâtiments sur lesquels elle souhaite engager des dépenses d'ingénierie et préciser les actions qu'elle souhaite mener. Ces informations devaient être transmises aux services métropolitains pour le 15 octobre 2023, sous forme d'un

tableau Excel qui a été fourni. Cet engagement a été effectué par dans le délai imparti.

La Métropole et ses services sont à la disposition des communes pour les accompagner dans cette démarche en collaboration avec l'ALEC Métropole marseillaise et le CPIE du Pays d'Aix.

La commune ayant répondu favorablement à la sollicitation de la Métropole, a donc été retenue à cet A.M.I. Elle est à ce titre membre du groupement CHENE Saison 2 et a inscrit les opérations d'études énergétiques et mission A.M.O. faisabilité et rédaction du programme technique détaillé pour la rénovation des bâtiments du Groupe Scolaire Simone THOULOZE ainsi que la désimperméabilisations des cours d'école.

Le jury de cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'est tenu le 28 février 2024 et a retenu la candidature de la Ville de Carry-le-Rouet concernant le projet de rénovation du Groupe Scolaire Simone THOULOZE.

Le montant des aides demandées par axe est le suivant :

	Montant de l'étude	Montant de l'aide accordée
Lot 3 - Etude Audit Energétique	6 900,00 € HT	2 400,00 €
Lot 5 - Assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O)	39 250,00 € HT	10 000,00 €
TOTAL ETUDES	46 150,00 € HT	12 400,00 €

Ainsi, le montant total lié à ces études est de 46 150€ HT, l'aide accordée par le programme est de **12 400,00 euros**.

La relation entre la FNCCR et les membres du groupement fait l'objet d'une convention de reversement avec la Métropole qu'il convient d'approuver.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A la Majorité avec,
17 voix POUR

4 Abstentions : Nathalie GARCIA, Luc RETAIL, Stéphane BURGIO, Virginie JULIEN

DESIGNE la Métropole Aix-Marseille-Provence comme coordinateur du groupement composé de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des associations ALEC Métropole Marseillaise et CPIE du Pays d'Aix.

APPROUVE les termes de la convention de reversement relative à la mise en œuvre de la convention de partenariat avec la FNCCR relative aux programmes CEE ACTEE AMI CHENE entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Carry-le-Rouet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, la convention de reversement relative à la mise en œuvre de la convention de partenariat avec la FNCCR relative aux programmes CEE ACTEE CHENE entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Carry-le-Rouet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER